

AFFAIRE N° 18. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 330 m², appartenant à l'ASSOCIATION DIOCESAINE, nécessaire au prolongement de la rue Lucien GASPARIN.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 330 m², appartenant à l'Association Diocésaine.

Cet immeuble nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 4 290 000 Frs CFA.

Il convient de noter que les conditions de vente sont avantageuses pour la Commune puisque les prétentions du propriétaire sont inférieures à l'estimation effectuée par le service des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition du terrain, appartenant à l'Association Diocésaine pour le prix de QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE. - Il s'agit du prolongement de la rue Lucien Gasparin en direction du bord de mer. Le projet est à l'étude à l'Équipement. Nous commençons déjà à acheter les petites terrains qui nous sont nécessaires pour faire la route.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Lu
Saint-Jean, le 28 Mars 1994
bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signature: S. Bassel
ou copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
M. Rodier